

Régie intermunicipale du centre de valorisation des
Matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2026, À 14 H 30
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE, SITUÉ AU 107, CHEMIN
MAINE CENTRAL À BURY

MEMBRES PRÉSENTS :

Christelle Lefèvre
Vice-présidente
Députée Ville de Sherbrooke

Pascale Larocque
Députée Ville de Sherbrooke

Catherine Boileau
Députée Ville de Sherbrooke

Robert Roy
Président
Préfet de la MRC du Haut-Saint-François

Denis Savage
Député MRC du Haut-Saint-François

Nathalie Bresse
Députée MRC du Haut-Saint-François

Eugène Gagné
Député substitut MRC du Haut-Saint-François

MEMBRES ABSENTS :

Bertrand Collins
Député substitut Ville de Sherbrooke

PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ENSEMBLE OU À UNE PARTIE DE LA SÉANCE :

Jean-Jacques Caron
Directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris

Louis Longchamps
*Directeur du développement durable et des
relations externes de Valoris*

Céline Martel
Coordonnatrice aux communications de Valoris

Geneviève Morin
Coordonnatrice administrative de Valoris

Antoni Daigle
*Agent de projets Bureau de l'environnement
Ville de Sherbrooke*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 14 h 38.

2. L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été transmis par courriel à chaque délégué.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2026-02-26-1551

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la déléguée Christelle Lefèvre,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 février 2026 soit et est adopté en retirant le point 9.9.2.

4. PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2026-02-26-1552

Adoption du procès-verbal du 29 janvier 2026

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le secrétaire est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2026.

Que le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2026 soit et est approuvé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT

DOSSIER 2026-02-26-0071

Période de questions des personnes présentes

Aucune question des citoyens n'a été déposée sur le site internet.

6. DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE

6.2 Composition d'un comité de formation de la main d'œuvre

Le sujet de la composition d'un comité de formation de la main d'œuvre, inscrit à l'ordre du jour, a fait l'objet d'une nouvelle proposition de composition d'un comité, décrit dans le sommaire décisionnel du point 6.3, préparé par la vice-présidente Christelle Lefèvre. Les membres ont suggéré de fusionner les mandats des deux comités en un seul comité. La suggestion n'a pas été acceptée. La décision de composition d'un comité de formation de la main d'œuvre a été reportée à une rencontre ultérieure.

6.3 Composition d'un sous-comité de relève et évolution de l'équipe de direction

RÉSOLUTION 2026-02-26-1553

Composition d'un sous-comité de relève et évolution de l'équipe de direction

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de direction est et sera en grande transformation dans les prochains mois ;

CONSIDÉRANT QUE la relève pour deux postes clés doit se planifier plusieurs mois avant un départ à la retraite ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'analyser finement les besoins de l'organisation en termes de compétences et de personnel ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de se faire accompagner par des conseillers en ressources humaines pour réaliser une évaluation de potentiel, une évaluation des écarts de compétences dont l'organisation a besoin en vue de bien planifier la relève ;

Proposé par le délégué Catherine Boileau,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Le conseil d'administration désigne les personnes suivantes pour la composition du sous-comité *de relève et évolution de l'équipe de direction* soit : Mme Christelle Lefèvre, Mme Pascale Laroque, M Robert Roy et M. Denis Savage.

M. Louis Longchamps agira à titre de personne-ressource en appui au comité et aux experts externes qui s'y joindront.

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

RÉSOLUTION 2026-02-26-1554

Liste des chèques émis du 16 janvier au 15 février 2026

Proposé par le délégué Denis Savage,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste des chèques émis entre le 16 janvier 2026 et le 15 février 2026 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2026-02-26-1555

Suivi budgétaire au 31 janvier 2026 du budget de fonctionnement 2026 adopté

Proposé par la déléguée Christelle Lefèvre,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le suivi budgétaire au 31 janvier 2026 du budget de fonctionnement 2026 adopté soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2026-02-26-1556

Liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus adjugés par Valoris

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjugés par Valoris – janvier 2026 soit et est déposée.

Que la liste B – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000\$ depuis le début de l'exercice financier soit et est déposée.

Que la liste C – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000\$ au cours d'un mois précédent en 2025 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2026-02-26-1557

Appropriation du surplus de l'exercice financier 2024 affecté aux états financiers 2024 – Réaménagement de l'entrée du site de Valoris à Bury

- **Considérant** que le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, de la Régie affiche un excédent 1 969 996 \$;
- **Considérant** qu'un montant de 1 900 000 \$ a été affecté par résolution (résolution No 2025-04-1454) pour supporter le financement de la construction de la nouvelle usine de traitement des lixiviats;
- **Considérant** que ce montant n'est plus nécessaire pour la construction de l'usine de traitement des lixiviats, le règlement No 25 sera suffisant;
- **Considérant** qu'il est requis d'approprier une partie du surplus de l'exercice 2024 pour permettre de compléter le financement des travaux de réaménagement de l'entrée du site de Bury;

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

IL EST RÉSOLU d'abroger la résolution No 2025-04-1454 et d'approprier une partie du surplus de l'exercice budgétaire 2024, d'une enveloppe s'élevant à 1 900 000 \$, aux fins du paiement des travaux de réaménagement de l'entrée du site de Bury.

RÉSOLUTION 2026-02-26-1558

Réservation d'un montant de 400 000 \$ pour l'achat de 2 remorques prévues au budget 2025 et reçues en 2026

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) a prévu une dépense pour l'achat de 2 remorques en l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE les remorques ont été reçues en 2026 au coût de 400 000\$

Proposé par la déléguée Christelle Lefèvre,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

IL EST RÉSOLU QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke autorise de réserver 400 000\$ à même les surplus non affectés.

RÉSOLUTION 2026-02-26-1559

Appropriation d'un montant de 754 200 \$ affectés aux états financiers 2024 pour des projets prioritaires – opérations site de Bury

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) a un surplus affecté de 754 200 \$ pour des travaux d'aménagement prioritaires au site de Bury;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses de 754 200 \$ ont été engagées pour compléter le paiement des travaux d'aménagement de la plateforme en BCR d'entreposage des matières résiduelles en 2025;

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

IL EST RÉSOLU QUE : la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke autorise l'appropriation du montant de 754 200 \$, affecté et inscrit aux états financiers de l'année 2024, pour les travaux prioritaires au site de Bury.

9. INFRASTRUCTURES

RÉSOLUTION 2026-02-26-1560

Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel janvier 2026 / cumulatif 2025

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le bilan mensuel et cumulatif au 31 janvier 2026 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2026-02-26-1561

Approbation de l'avenant N° 7 – Services professionnels pour les services de surveillance bureau et chantier de Stantec pour l'usine de traitements des eaux

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation importante des coûts de construction de l'usine entraîne une révision à la hausse des heures de surveillance en bureau initialement estimées;

CONSIDÉRANT QUE les modifications conservent un caractère accessoire par rapport au projet initial et qu'elles n'en changent pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance est essentielle afin d'assurer la conformité des travaux aux plans et devis approuvés, ainsi que le respect des exigences contractuelles et réglementaires, et de garantir la qualité et la pérennité de l'ouvrage;

CONSIDÉRANT QUE les travaux supplémentaires seront financés à même le règlement d'emprunt no 25-1;

Proposé par le délégué Denis Savage,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

QUE Valoris autorise les travaux supplémentaires de l'avenant °7 dans le cadre de l'appel d'offres 2021-07 - *Services professionnels pour les plans et devis pour la modification du système de traitement des eaux de lixiviation du LET de Valoris* pour un montant maximal de 368 067,88 \$ (avant taxes) à Stantec Experts-conseils.

RÉSOLUTION 2026-02-26-1562

Renouvellement de l'année optionnelle pour le contrat découlant de l'appel d'offres 2024-10 – Fourniture de produits pétroliers pour les sites de Valoris

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service pour la fourniture de produits pétroliers se terminait le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres prévoyait la prolongation du contrat pour une (1) période d'une année supplémentaire à la suite de la première année de fourniture;

CONSIDÉRANT QU'il est à l'avantage des membres de Valoris de procéder au renouvellement de la l'année supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le contrat sera payé à partir des fonds prévus au budget d'opération 2026;

Proposé par la déléguée Christelle Lefèvre,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

IL EST RÉSOLU QUE Valoris adjuge l'année optionnelle du contrat découlant de l'appel d'offres 2024-10 - *Fourniture de produits pétroliers pour les sites de Valoris* à Harnois Énergie pour un montant maximal de 266 000 \$ (avant taxes), selon les montants unitaires soumissionnés et selon les estimations de consommation actualisées, conformément aux documents contractuels conservés aux archives de la Régie.

-
10. RÈGLEMENTS
 11. DEMANDES DES DÉLÉGUÉS
 12. AFFAIRES NOUVELLES
 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 53.

Le président

Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François

Le secrétaire

Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris